

Rodez, le 18 février 2025

Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025

CADIERGUES ROSELINE

Références : 2600646251128 NN3B 46 004

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
104913

MADAME CADIERGUES ROSELINE
141 PL DE L' EGLISE
46120 ANGLARS

Date d'exigibilité : 03/03/2025
Date limite de paiement : 31/03/2025

Madame,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	1 408,05 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,13 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	296,80 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	39,55 Eur
Contribution(s) FMSE 2025	20,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	278,25 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	787,85 Eur
C.R.D.S	58,10 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	3 172,23 Eur

La somme de **3 172,23 Euros** sera prélevée :

- sur le compte bancaire N° **FR76 1120 6000 9212 1356 5200 066**
- sous la référence RUM ++13338B120034121 et ICS FR48ZZZ124761
- sous le libellé **MSA 1^{er} APPEL** à la date du 31/03/2025.